

**RAPPORT DU CONSEIL COMMUNAL AU CONSEIL GÉNÉRAL CONCERNANT UNE DEMANDE DE CREDIT D'ENGAGEMENT DE CHF 401'050.00 TTC POUR DIVERS TRAVAUX DE REFECTION ET D'EXTENSION DU RESEAU D'ELECTRICITE POUVANT INTERVENIR EN 2024**

**1. Préambule :**

Comme chaque année, nous vous soumettons une demande de crédit pour divers travaux sur notre réseau électrique notamment pour l'extension de celui-ci, induit par les nouvelles constructions projetées. Bien qu'il s'agisse d'un crédit d'engagement, cette demande de crédit est limitée temporellement. En effet, l'éventuel solde du crédit ne pourra pas être reporté sur l'année suivante.

**2. Réseau électrique :**

Pour rappel, le Conseil général, dans sa séance du 2 juin 2016, a accepté de transférer l'entretien et le développement du réseau électrique à la société Eli10 SA.

Dans le rapport au législatif, il avait été bien précisé que "la Commune reste propriétaire de son réseau et, en cette qualité, elle percevra, par le biais du GRD, les coûts de capital, à savoir les amortissements comptables et les intérêts calculés sur les valeurs patrimoniales du réseau. Ces montants seront affectés à une réserve en vue des dépenses liées aux investissements. La Commune s'engage à procéder aux investissements utiles et nécessaires au réseau. Eli10 SA sera, quant à elle, chargée de la mise en œuvre de ces investissements et s'efforcera d'obtenir pour ceux-ci le meilleur rapport "coût/qualité ».

Dans le cadre de la convention GRD, signée avec la société précitée, il est prévu à l'article 10.2 "qu'Eli10 se voit octroyer, en parallèle du budget des investissements, un crédit annuel de CHF 200'000.00 à titre de dépenses non planifiables pour divers travaux d'amélioration, d'assainissement et d'extension."

**3. Armoires électriques :**

En parallèle, dans un souci d'améliorer le réseau basse tension, l'entreprise Eli10 SA propose de remplacer deux armoires électriques (ADBT), qui ne répondent plus aux besoins techniques, ni aux normes de sécurité, et/ou qui se situent dans des secteurs où des projets de constructions sont en cours.

Ces armoires, aux intitulés techniques spécifiques, sont situées aux endroits suivants:

- ADBT Champs-Rayés
- ADBT Saint-Maurice 15

(Deux armoires seront remplacées en 2024 au lieu de quatre et une sera supprimée. Voir plan d'investissement ADBT 2024).

**4. Extensions du réseau BT :**

Par ailleurs, des extensions du réseau BT sont induites par les nouvelles constructions. Ainsi, se basant sur ce qui est projeté pour l'année 2024 (immeubles et villas), ce sont environ 7 immeubles (extension réseau à env. CHF 7'000.00/immeuble) et 3 maisons

individuelles (extension réseau à env. CHF 3'000.00/bâtiment) qui nécessiteront une extension et/ou une modification du réseau électrique BT.

## 5. Aspects financiers :

### 5.1. Coûts

<b>Crédit d'investissement 2024 pour le réseau électrique</b>	
<b>Service de l'électricité</b>	
<b>Convention GRD:</b>	200'000.00
Dépenses non planifiables pour divers travaux d'amélioration, d'assainissement et d'extension	
<b>Remplacement/rénovation de 2 armoires</b>	108'000.00
<b>Extension du réseau/nouvelles constructions</b>	63'000.00
(en fonction des constructions projetées pour 2023)	
<b>Total HT</b>	<b><u>371'000.00</u></b>
<b>Total TTC (8.1%)</b>	<b><u>401'050.00</u></b>

### 5.2. Subventions - Prélèvements au fonds

Ces travaux ne peuvent faire l'objet d'une demande de subventionnement. En outre, aucun prélèvement dans un fonds ne peut être fait pour le chapitre 87110 « Réseau électrique (entreprise communale) ».

Les éventuelles taxes de raccordements viendront en déduction du crédit.

### 5.3. Coût de fonctionnement (sans coûts d'exploitation et sans prélèvement au fonds)

Selon la LFinEC, les travaux sur le réseau électrique s'amortissent sur une durée de 33 ans. En plus de l'amortissement, une charge d'intérêt calculatoire sera imputée sur ce crédit afin d'avoir des coûts complets.

<b>Coûts calculatoires (sans prélèvement au fonds) - HT</b>	
Amortissements annuels	(371'000.00) x 3.00% = 11'130.00
Charges d'intérêts (1 <sup>ère</sup> année)	(371'000.00) x 1.75 % = 6'500.00
Charges d'intérêts (2 <sup>ème</sup> année)	(371'000.00 – 11'130.00) x 1.75 % = 6'300.00

- Le montant nominal diminuera chaque année en fonction des amortissements ;
- Le taux d'intérêt correspond au taux moyen de la dette communale pour 2024. Ce taux changera selon la structure de la dette de la Commune et de l'évolution des taux.

Les investissements sur le réseau électrique ont une influence sur le coût moyen pondéré du capital (WACC) que verse le gestionnaire de réseau de distribution (GRD).

**6. Conclusion :**

Au vu de ce qui précède, nous vous demandons d'approuver le présent rapport et d'accepter cette demande de crédit en votant l'arrêté y relatif.

Le Landeron, le 30 octobre 2023

Conseil communal

**Annexe :**

- Voir plan d'investissement ADBT 2024

# Rapport pour le remplacement d'armoires de distribution basse tension pour le budget communal 2024.

## Préambule

La commune du Landeron est propriétaire de son réseau d'électricité. Celui-ci comprend, pour la desserte communale de l'énergie électrique des administré/es et PME, 129 armoires de distribution ainsi que 15 tableaux de distribution dans les stations de transformation.

La durée d'amortissement technique selon l'AES (Association des entreprises électriques suisses) est de 35 - 40 ans. L'amortissement financier prévu selon la LFinEC/RLFinEC est de 33 ans – 3%. En considérant une durée moyenne d'amortissement de 35 ans, nous retenons un renouvellement annuel de 3 % des installations. Ce qui correspond théoriquement, pour le réseau communal, au remplacement d'environ 4 armoires par année et d'un tableau de distribution de station tous les 3 ans.

Sur les trois dernières années les crédits dédiés (4 armoires) ainsi que l'assainissement complet de rues a permis de remplacer les armoires les plus vétustes du réseau communal.

A la fin de l'année 2023, il restera sur le réseau 10 armoires de de trente-cinq ans et plus. Ci-dessous la liste des armoires les plus vétustes raccordées au réseau électrique communal (travaux récemment terminés et en cours).

Code	Nom de l'armoire	Année de Pose	Priorité	Remarque
ADBT09-0096	Champs Rayés 11	1978	1	Proposée pour 2024
ADBT09-0073	St-Maurice 15	?	1	Proposée pour 2024 Déplacement des Câbles dans ADBT 09-0072 Pont-Coullon
ADBT09-0014	Flamand 3	?	1	Proposée pour 2025
ADBT09-0043	Paloins	1988	1	Proposée pour 2025
ADBT09-0026	Coteaux Centre	?	2	Proposée pour 2025
ADBT09-0029	Jolicrêt Sud	1984	2	Proposée pour 2025
ADBT09-0034	Jolicrêt Nord	1984	2	Proposée pour 2026
ADBT09-0048	Rte de Lignières	1988	2	Proposée pour 2026
ADBT09-0052	Rte de Neuchâtel	1987	2	Proposée pour 2026
ADBT 09-0072	Pont-Coullon	?	2	Proposée pour 2026

Compte tenu des capacités financières actuelles de la Commune et de l'état de ces infrastructures, nous vous proposons pour 2024 :

- Le remplacement d'une armoire de distribution et la suppression totale d'une autre armoire en l'intégrant dans une armoire existante en la rénovant entièrement.

Ces éléments ont principalement été sélectionnées en fonction de leur âge. Néanmoins, plusieurs critères dont l'état de l'appareillage, l'état de l'enveloppe, la sécurité lors d'intervention, le nombre de départs, leur importance pour le réseau ainsi que les perspectives de travaux dans la zone où elles se situent sont aussi pris en compte, notamment afin de fixer les priorités.

### **Projet**

Les éléments sélectionnés sont équipés d'appareillages vétustes qui ne respectent plus les normes et qui présentent des risques pour les personnes qui y travaillent (sécurisation du lieu de travail difficile à mettre en œuvre).

Les éléments sélectionnés sont listés ci-après.

### **ADBT Champs-Rayés :**

Cette armoire ne correspond plus aux standards de normalisations et de sécurité pour les intervenants que ce soit pour des manœuvres ou des interventions en cas de pannes sur le réseau.





Libellé	Coûts
Matériel (Armoire, appareillage, jonctions)	9'570.-
Main d'œuvre (Manœuvres et construction)	7'360.-
Travaux de génie-civil et d'étanchéité	17'750.-
<b>Total</b>	<b>34'680.-</b>

#### **ADBT St-Maurice 15 :**

Cette armoire ne correspond plus aux standards de normalisations et de sécurité pour les intervenants que ce soit pour des manœuvres ou des interventions en cas de pannes sur le réseau.

De plus, elle est quasi inaccessible en tout temps, bien qu'elle se trouve sur une parcelle qui appartient à la commune, les propriétaires ont la jouissance des jardins.

Il proposé dès lors de l'éliminer et de rapatrier les câbles dans une armoire de l'autre côté de la route et de profiter directement de rénover celle-ci (pont-Coullon)



## ADBT Pont-Coullon :



Libellé	Coûts
Matériel (Armoire, appareillage, jonctions)	22'780.-
Main d'œuvre (Manœuvres et construction)	15'000.-
Travaux de génie-civil et d'étanchéité	22'500.-
<b>Total</b>	<b>60'280.-</b>

Même si ces éléments ont été sélectionnées, il n'est pas impossible qu'une rocade soit faite entre les armoires afin de se coordonner avec d'autres projets

## Coûts

Libellé	Coûts [CHF]
ADBT Champs-Rayés (avec intégration dans ADBT Champs-Rayés Est)	34'680.-
ADBT St-Maurice 15	60'280.-
Total HT	94'960.-
TVA 8.1%	7'691,75
<b>Total TTC (arrondi)</b>	<b>102'651,75</b>

Le coût de ces travaux n'est pas pris dans le crédit budgétaire de 200'000 CHF car celui-ci est voté pour des travaux d'améliorations, d'assainissement ou d'extension non planifiables.

De ce fait les armoires dont le remplacement peut être planifié ne rentrent pas dans le cadre du crédit budgétaire. En revanche, cette dépense doit être inscrite au budget des investissements 2024.

## **Impact sur la durabilité (social, économique et environnemental)**

### **Social**

La rénovation dans son ensemble du réseau électrique permet à la Commune de bénéficier d'une bonne alimentation et de ce fait d'un bon service à la population. Ce renouvellement permettra aussi une manipulation plus sécurisée pour les personnes qui doivent intervenir dans ces armoires.

### **Économique**

Un renouvellement qui suit une logique de tournus permet d'avoir une projection financière des besoins concernant les armoires électriques. L'installation d'un socle d'armoire avec chambre visitable permet d'éviter d'ouvrir un sondage devant l'armoire de distribution à chaque tirage de câble.

### **Environnemental**

Entretien et remplacer plutôt que de tout recommencer en parallèle. Pour le recyclage des armoires, les métaux, y compris le cuivre sont récupérés et l'enveloppe est reprise par une entreprise de traitement de ces matériaux.

## **Conclusion**

En conclusion, nous vous demandons de nous accorder exceptionnellement un budget pour 2024 de CHF 102'651,75 TTC pour les travaux d'assainissement de tableaux électriques à basse tension afin d'assurer aussi une rénovation des installations là où des rénovations de routes ou de quartiers ne sont pas prévues.

Nous vous remercions par avance de bien vouloir accepter la demande de crédit qui vous est proposée en adoptant le présent rapport.

Nous restons à votre disposition pour toute information complémentaire et nous vous prions d'agréer, Monsieur le président, Madame, Monsieur, l'assurance de notre parfaite considération.



No 1469 Arrêté pour divers travaux de réfection et d'extension du réseau électrique pouvant intervenir en 2024

Le Conseil général du Landeron,  
Vu la Loi sur les communes, du 21 décembre 1964,  
Vu la Loi sur les droits politiques, du 17 octobre 1984,  
Vu le rapport du Conseil communal, du 30 octobre 2023,  
Sur la proposition du Conseil communal,

**A r r ê t e :**

- Article 1<sup>er</sup> Un crédit d'engagement de CHF 401'050.00 (TTC) est accordé au Conseil communal pour divers travaux de réfection et d'extension du réseau électrique pouvant intervenir en 2024.
- Article 2 Cette autorisation de dépense est munie de la clause d'indexation des prix (selon l'indexation qui est déterminée sur la base de l'indice du prix à la construction du Mittelland), à cela peut encore s'ajouter une éventuelle hausse en lien avec la TVA.
- Article 3 La dépense sera portée au compte des investissements et amortie au taux de 3% l'an à charge du chapitre 87110 « Réseau électrique (entreprise communale) ».
- Article 4 Les taxes de raccordements seront déduites des montants accordés, avant le premier amortissement.
- Article 5 Le Conseil communal est autorisé à conclure en temps opportun et aux meilleures conditions l'emprunt nécessaire au financement dudit crédit.
- Article 6 Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté, à l'expiration du délai référendaire.

Le Landeron, le 7 décembre 2023

**AU NOM DU CONSEIL GENERAL**

Le président :

Le secrétaire :

Jean-Philippe Senn

Yves Jakob